Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260504-2026_052-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six et quatre mai à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 28 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 14

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, BRUAND Christophe, BAUDUCEL Alice, CONNAN Fabien, GOLTZ Virginie, JAFFRÉ Violaine, HERVÉ Patrick, LABBÉ Sophie, LE CORNEC Vincent, LEFEUVRE Chantal, PELLAN Gérard, OLLIVIER Morgane et TURPIN Alexandre.

Absents excusés : Jean-Marc GUILLOT

Le Conseil nomme Fabien CONNAN en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-052
URBANISME
VENTE DE TERRAIN AUX PARCELLES AB 0046 ET AB 0047
(ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2025-066)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la demande de Monsieur Guy LE MOINE qui souhaite racheter un bout de terrain qui borde sa maison située 17 Rue du Bos située sur les parcelles AB 46 et 47.

Considérant que les portions de la VC 20 situées au 17 Rue du Bos ne sont plus affectées à la circulation publique ;

Considérant que Mr LE MOINE est le seul à entretenir cette portion de la VC 20 puisque la clôture de la maison dont il est propriétaire (17 Rue du Bos) se trouve dessus. Cette portion de voie fait donc l'objet d'une désaffectation effective.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

par « 14 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** de constater la désaffectation de la portion de VC 20 située 17 Rue du Bos (parcelle AB 242).

- **DECIDE** de prononcer le déclassement de cette portion de voie du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260504-2026_052-DE

- **DECIDE** d'annexer, pour un euro symbolique, la portion de la VC 20 aux parcelles AB 46 et 47, dont le propriétaire est Monsieur Guy LE MOINE tout en mentionnant les servitudes.

- **DECIDE** que l'opération sera confiée à l'office notarial SCP GOUR.

- **DECIDE** que les frais concernant cette vente seront à la charge de l'acheteur.

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires auprès du propriétaire et à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre

Le secrétaire de séance
Fabien CONNAN

Le Maire,
Philippe HELLO

MAIRIE DE NOYAL
Côtes d'Armor

Délibération certifiée publiée le 07-05-2026 - transmise en Préfecture le 07-05-2026
Philippe HELLO, Maire